

ALMANACH
DES
CERCLES AGRICOLES

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE

1896

(TROISIÈME ANNÉE)

La profession d'agriculteur est honorable
et sainte. (St. Augustin).



Enregistré, conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, par J. B. ROLLAND & FILS, au bureau du ministre de l'agriculture, à Ottawa.

MONTREAL

J. B. ROLLAND & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6 A 14, RUE SAINT-VINCENT